

Extrait du Registre des Délibérations
Délibération n° 20260924-06

Date de convocation : 18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 présents : 15 votants : 16

Patrimoine : Rapport annuel d'activité éclairage public 2025 du SDE35

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Loïc GODET, Maire.

Etaient présents : M. GODET Loïc, Mme TANVERT Nelly, M. BERTHELOT Philippe, Mme FESNEAU Marie, M. ARONDEL Philippe, M. DIOT Jean-Yves, Mme ALLARD Mélanie, M. JEULAND Damien, Mme GONZALEZ Ana Lucia, M. GUESNERIE Romain, Mme BOURIAU Orlane, Mme JOSSE Rachel, Mme BIGOT Séverine, Mme FOULONNEAU Catherine, M. VINCENT David

Absent : M. PLANTAGENEST Bruno (pouvoir à M. BERTHELOT Philippe), M. BERTHELOT Teddy, M. BIGOT Dominique, Mme LECLAIR Nathalie

Secrétaire de séance : Mme BIGOT Séverine

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

EXPOSÉ

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 28 novembre 2019, la compétence éclairage public a été transféré au SDE 35 depuis le 01 janvier 2020.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2025 d'activités du SDE35 et le rapport 2025 de l'éclairage public de la commune.

Après une information sur l'accompagnement du SDE 35 auprès de la commune, le SDE 35 répertorie le patrimoine communal en matière d'éclairage public.

La commune possède 8 armoires desservant 320 supports et 325 foyers.

Le SDE 35 préconise le remplacement de 20 luminaires vétustes et 9 hors-service.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Prend acte** du rapport d'activité 2024 du SDE 35 pour la commune d'Amanlis.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Loïc GODET

